

Annexes Etude d'Impact – fichier informatique 4.15

SEPE Les Mottes & Les Havettes

Annexe 5 – CONCERTATION

SEPE LES MOTTES
SEPE LES HAVETTES

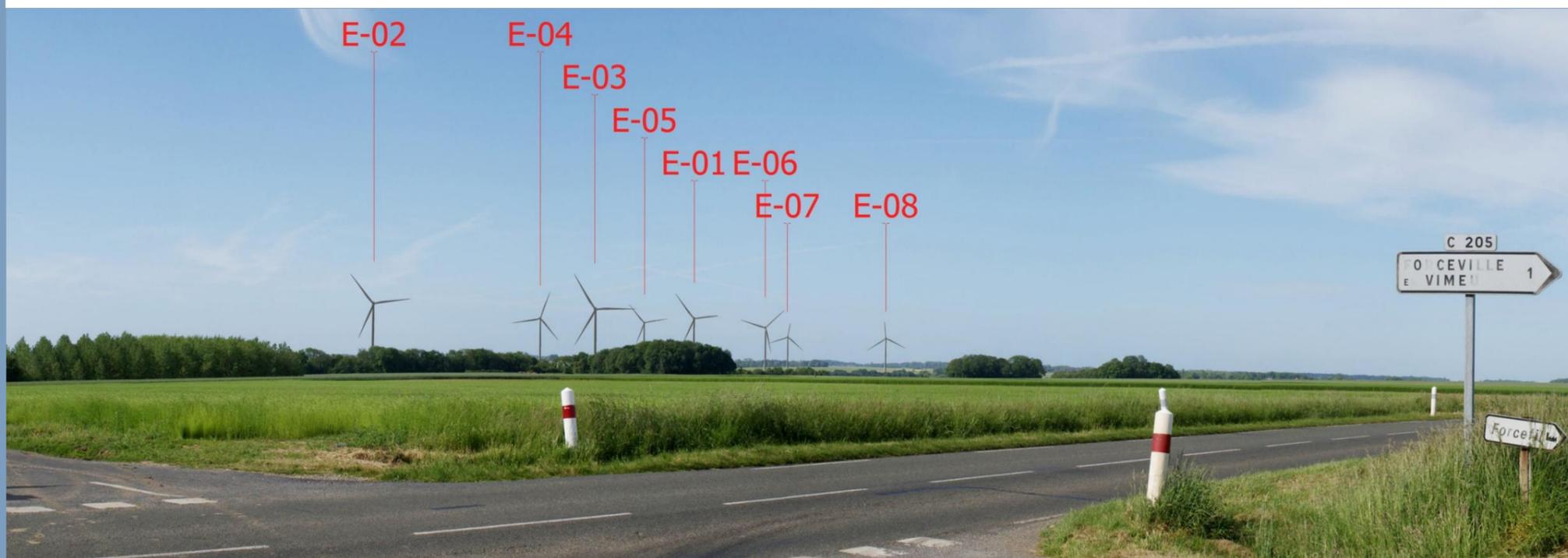
DOSSIER DE
DEMANDE
D'AUTORISATION
D'EXPLOITER

PIECE 4
ANNEXE 5
CONCERTATION



énergies et territoires développement

OSTWIND



**PROJET EOLIEN de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont
Communes de Cannessières, Fontaine-le-Sec et Aumâtre (80)
ETUDE D'IMPACT – VOLET PAYSAGER
DECEMBRE 2015**

ETD Brest

Pôle d'innovation de Mescoat
29800 LANDERNEAU
Tél : +33 (0)2 98 30 36 82
Fax : +33 (0)2 98 30 35 13

ETD Amiens

4 rue de la Poste
BP 30015
80160 CONTY
Tél/Fax : +33 (0)3 22 46 99 07

ETD Roanne

Télépôle - 27, rue Langénieux
42300 ROANNE
Tél : +33 (0)4 77 23 78 20
Fax : +33 (0)4 77 23 78 46

Note de synthèse – Historique / concertation

1) Historique du projet

- 2011 : Lancement d'une étude de projet éolien
 - Délibération favorable de la commune de Cannessières le 25/02/11
 - Délibération favorable de la commune de Fontaine le Sec le 11/04/11
 - Délibération favorable de la commune de Aumâtre le 7/04/11
- 09/08/11 : lancement d'une étude de Zone de Développement Eolien (ZDE) avec le cabinet Airele
- 2012 : validation du périmètre et de la fourchette de puissance de la ZDE (voir annexe 1)
 - Délibération de la Communauté de Communes le 26/10/12
 - Délibération favorable de la commune de Fontaine le Sec le 06/11/12
 - Délibération favorable de la commune de Cannessières le 19/11/12
 - Délibération favorable de la commune d'Aumâtre le 29/11/12
- Février 2013 : Dépôt du dossier de ZDE en préfecture
- 11/03/13 : suppression du cadre ZDE par la loi Brottes
- 2013/2014 : lancement des études nécessaires à la réalisation de l'état initial du site
- Été 2015 : réalisation d'un projet d'implantation

2) Historique de la concertation menée autour du projet:

Entre 2011 et 2014 – Zone de Développement Eolien

- 3 réunions du Comité de Pilotage
- Juin 2012 : distribution d'un Bulletin d'information intercommunal
- 06/07/12 : Permanences publiques de présentation de la ZDE
- Janvier 2013 : distribution d'un Bulletin d'information intercommunal

Entre 2014 et 2015

- 6 Réunions de concertation avec les communes porteuses
- Délibération des communes porteuses (été 2015)
- Affichage dans les communes voisines
- Publipostage de Bulletins d'information chez les riverains du projet
- 3 permanences publiques de présentation du projet le 21/10/15

Où en sommes-nous ?

Mandaté par la collectivité, le cabinet AIRELE, spécialisé en environnement et paysages, a mené différentes études et analyses qui ont abouti sur un diagnostic précis du territoire en matière d'implantations éoliennes. Après étude de ces éléments, la communauté de communes a ainsi pu déterminer 2 zones susceptibles d'accueillir un parc éolien.

Une fois les derniers compléments d'études réalisés, l'instruction du dossier par les services de l'Etat pourra débuter. Alors, après avoir recueilli l'ensemble des avis de ses services, le Préfet de Département pourra rendre sa décision : acceptée, en partie, ou refusée.

Nous tenons, dès aujourd'hui à vous informer de notre travail.

Pour vous permettre de répondre à vos diverses interrogations, et prendre en compte vos éventuelles remarques, une permanence de présentation sera organisée

à la mairie de Fontaine le Sec le vendredi 6 juillet 2012 de 10 h à 12 h

à la mairie de Nesle l'Hôpital le vendredi 6 juillet 2012 de 15 h à 17 h

Localisation du secteur 1

Localisation du secteur 2

1

4

Bulletin d'Information
Projet éolien de la Région de Oisemont

MOT DU PRESIDENT

Les délégués de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont ont, par délibération du 29 avril 2011, décidé du lancement des études nécessaires au montage d'un nouveau dossier de ZDE.

L'objectif de ces études est d'organiser le développement de l'éolien sur le territoire de la communauté de communes en prenant en considération les principales contraintes techniques et réglementaires : zones à intérêt environnemental, servitudes hertziennes, servitudes aéronautiques, distance des habitations....

Le 15 juin dernier, le Conseil Communautaire a retenu deux zones qui seront proposées dans le dossier ZDE :

- la première zone sur les communes de Aumâtre, Cannessières, Fontaine-le-Sec, Frettecuisse, Mouffrières et Oisemont
- la seconde zone sur les communes de Foucaucourt-Hors-Nesle, Nesle l'Hôpital, Framicourt

Des permanences de présentation auront lieu à Fontaine le Sec (10h - 12h) et Nesle l'Hôpital (15h - 17h) le vendredi 6 juillet 2012 afin de prendre en compte vos remarques

Philippe GREUET

Communauté de communes de la Région de Oisemont
2 rue Jules Ferry 80140 OISEMONT Tél. : 03 22 25 24 24

Contact

Une ambition politique à toutes les échelles

L'épuisement des ressources naturelles, le changement climatique, la perte de biodiversité... tous ces facteurs environnementaux nous poussent à revoir nos modes de production et de consommation de l'énergie.

C'est pourquoi l'Europe a décidé de réagir en se fixant un objectif ambitieux, appelé le 3 x 20 :

- diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre ;
- réduire de 20 % la consommation d'énergie ;
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici à 2020.

Cet engagement, réaffirmé au niveau national par la loi "Grenelle 1", se traduit pour l'éolien, par une poursuite de la filière pour 2020 de 25 000 MW* (dont 6 000 MW en mer), pour seulement 6 900 MW installés sur le territoire national fin 2011.

De plus, cet objectif national, redistribué par région, offre à la Picardie les perspectives de développement les plus ambitieuses du pays : 2 800 MW pour seulement 950 MW installés début 2012.

Notre région a aujourd'hui décidé de se positionner comme premier producteur d'électricité d'origine éolienne, et la filière se voit soutenue par l'ensemble des acteurs majeurs du territoire (Préfecture, Conseil régional...).



Généralités sur l'éolien

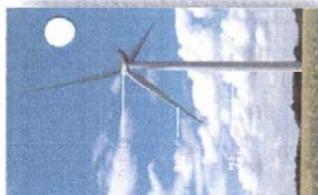
Une éolienne est constituée de 3 éléments : le mât, la nacelle, et le rotor (3 pales).

L'action du vent sur les pales fait tourner le rotor, qui entraîne à son tour la génératrice qui se trouve dans la nacelle. L'électricité ainsi produite est ensuite transformée avant d'être injectée sur le réseau.

Il existe des éoliennes de toutes tailles, et développant une large gamme de puissances. Toutefois, les éoliennes communes font entre 120 et 150 mètres en bout de pale, et développent 2 à 3 MW.

Selon le gisement éolien, l'électricité produite par une éolienne peut représenter la consommation de 2 000 à 3 000 foyers (source : ADREMI).

2



*TANW - Mega Watt (contre les puissances)

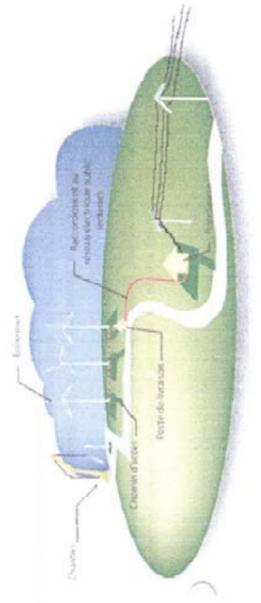


Schéma de raccordement d'un parc éolien

Une intégration et un suivi optimisés

Une éolienne produit, dont ce l'électricité à partir d'une ressource entièrement renouvelable, et sans aucune émission polluante.

Cependant, d'autres paramètres tels que le paysage et la biodiversité sont à étudier pour limiter l'impact du parc éolien sur son milieu d'implantation.

Pour cela, un important processus d'étude, coordonné par la préfecture, va soumettre le projet éolien à l'expertise des services de l'état, pour vérifier son adéquation avec le territoire.

De plus, l'éolien étant aujourd'hui soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une "police" nationale veille au bon fonctionnement des installations et au respect de la réglementation en vigueur.

La Zone de Développement Éolien (ZDE)

Les zones de développement de l'éolien constituent un outil de planification et d'aménagement pour les collectivités.

Les ZDE sont arrêtées par le préfet sur proposition du territoire porteur. Elles correspondent à la première étape d'un projet éolien qui, de par l'imbrication des collectivités concernées, détermine un périmètre et une fourchette de puissance implantable.

Le dossier de ZDE prend en compte six critères définis par la loi : le potentiel éolien, les possibilités de raccordement au réseau électrique, la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés, la biodiversité, l'archéologie et la sécurité publique.

MERCREDI 4 JUILLET 2012 COURRIER PICARD

RENDEZ-VOUS

POIX-DE-PICARDIE
 ► Vestiaire du Secours Catholique de 9 h 15 à 11 h 15, au centre Jean XXIII.
 À venir

AIRAINES
 ► Sortie familiale à Montreuil-sur-Mer pour le spectacle son et lumière Les Misérables organisée par Abou Lire dimanche 5 août. Programme : à 16 heures, visite guidée dans les rues de Montreuil-sur-Mer : de 18 à 21 heures, restauration au choix (pique-nique, restauration rapide, restaurant etc.), à 20 h 30, spectacle. Départ de la place du Commandant Seymour à 14 heures, retour vers 1 h 30.
 Tarif : 15 € réduit : 10 € pour les enfants de 5 à 12 ans.
 ► Animation foot-vacances organisée par l'AS2A du lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet de 14 à 17 heures, au stade Jean Vérté. Elle concerne les jeunes de 6 à 14 ans participation aux frais : licences AS2A : 2,5 € Licences extérieurs et non licenciés : 40 €. Inscription le samedi 9 juillet à 13 h 30.

BEAUCAMPS-LE-VEUX
 ► Fête communale samedi 7 juillet et dimanche 8 juillet. Samedi : à 20 h 30, repas dantant (musette) à la salle polyvalente sur réservation au 03 72 90 67 12 ou 03 22 46 04 76 ou 06 75 19 20 53. Dimanche : à 10 h 30, célébration avec la participation de la fanfare municipale ; à 11 h 30, subode devant les cafés du village ; à 15 heures, corso fleur, départ de la médiathèque, défile dans les rues du village de six groupes musicaux, des majorettes, de sept chars du comité des fêtes et de plusieurs associations.

MEIGNEUX
 ► Fête locale dimanche 15 juillet. Spectacle des loups du Castel à 11 heures et 15 heures. Marche artisanale. Participation de la fanfare de Beaucamps-le-Vieux. Attractions foraines. Roderie avec emplacement gratuit. Buvette et restauration sur place. Réservations : 05 80 20 14 18, 06 82 23 05 48.

MOLLIENS-DREUIL
 ► Permanence cantonale de Jean-Jacques Stoter, mardi 10 juillet de 18 h 30 à 19 h 30, en mairie. Tél. 06 09 88 87 87, 03 22 71 80 50.

OISEMONT
 ► Tournoi de sixte organisé par le football club Oisemont vendredi 6 juillet, à partir de 17 heures, au stade Saint Pierre Vasseur.

POIX-DE-PICARDIE
 ► Voyage au cœur de Tété samedi 7 juillet, dimanche 8 juillet Les Amis du cloître en partenariat avec la municipalité organisent 2 jours de musiques du monde. Grande parade le dimanche matin sur la place. Concerts et restauration samedi soir et dimanche. Renseignements et réservation pour repas 03 60 50 88 65.

QUEVAUVILLERS
 ► Permanence cantonale de Jean-Jacques Stoter, vendredi 6 juillet de 18 h 30 à 19 h 30, en mairie.



SAISSEVAL



Fête et soleil font bon ménage Pour la fête communale, le comité des fêtes avait commandé le soleil. À part un orage en fin de matinée, journée fut radieuse. Les enfants ont profité des manèges, tandis que les parents visitaient la redierie ou l'exposition picturale installée dans la salle communale. Une belle journée de convivialité.

QUEVAUVILLERS



En voyage avec Sicuani Sicuani est un groupe amiénois rassemblant des musiciens passionnés de la culture d'Amérique du Sud. Au programme du concert : des chansons enfantines, des chants d'amour ou encore des musiques festives au son des flûtes de roseau, flûtes de pan, du bombo (tambour) et de la contrebasse.

DIX-DE-PICARDIE



Les écoliers se mettent à l'anglais Sur la photo, des élèves du CM1 et CM2 chantent et jouent au hockey « pokey » avec le drapeau anglais. Plus de 300 personnes ont assisté ainsi au spectacle de l'école des Primevères qui accueille 111 élèves du CE2 au CM2. La première partie rappelait le voyage à Canterbury avec des chants en anglais.

MOLLIENS-DREUIL

Grande première pour l'abbé Leyronnas



Dimanche, l'abbé Leyronnas (à droite) disait sa première messe.

Samuel Leyronnas a été ordonné prêtre il y a une semaine à la cathédrale d'Amiens. L'aboutissement de sept années de réflexion et de formation théorique et pratique au séminaire et dans les différentes paroisses qui l'ont accueilli. « C'était un moment d'intense émotion, en particulier lorsque tous les prêtres du diocèse ont défilé devant moi en m'imposant les mains », se souvient-il. Dimanche il disait sa première messe dans sa paroisse d'adoption à Molliens-Dreuil. Le début d'une nouvelle vie. Originaire de Saint-Valéry, et filleul de l'abbé Marc Langlois, Samuel Leyronnas avait toutes les clés pour suivre sa vocation : « J'ai su très jeune que c'était ce que je voulais faire de ma vie, et cette résolution n'a fait que se renforcer au fil des ans. » Depuis deux ans, il passait ses week-ends dans les paroisses de Molliens et de Conty, appuyant le ministère de l'abbé Jean-Marie Polout. Samuel Leyronnas aura la charge des paroisses de Conty. « Monseigneur l'évêque

a souhaité que je poursuive quelque temps encore ce ministère, il m'a confié la mission d'être le vicaire de Jean-Marie. J'aurai en charge les paroisses de Saint-Antoine des Monts et Vallées, et je résiderais à Conty. » Dans l'assemblée, un jeune séminariste originaire de Pont-de-Metz, Gauthier, qui entre dans sa troisième année de séminaire, a assisté à cette grande fête avec les paroissiens de Molliens et de Conty, en songeant sans doute que son tour viendrait bientôt.

PUBLI - INFO

Projet éolien de la communauté de communes de la région de Oisemont

Après les différentes études et analyses qui ont abouti sur un diagnostic précis du territoire en matière d'implantation éolienne une permanence de présentation sera organisée concernant les deux zones suivantes :

- la première zone sur les communes de Aumbré, Cammasières, Fontaine-le-Sec, Frellecques, Mollières et Oisemont.

- la seconde zone sur les communes de Foucaucourt Hors Noels, Noels l'Hôpital, Francourt.

COMMUNE DE SOUES

DIMANCHE 8 JUILLET 2012
 Vide grenier emplacement gratuit - Tél. 06 11 42 02 91
 Fête locale : animations foraines sur la place de la mairie, fir à l'arc, exposition de voitures anciennes, spectacle mobile interactif avec la Pampana, fanfare festive...
 Buvette - Restauration sur place.

SAMEDI 14 JUILLET 2012
 Cérémonie à 11 heures 30 au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur

Bulletin d'Information

Projet éolien de la Région de Oisemont



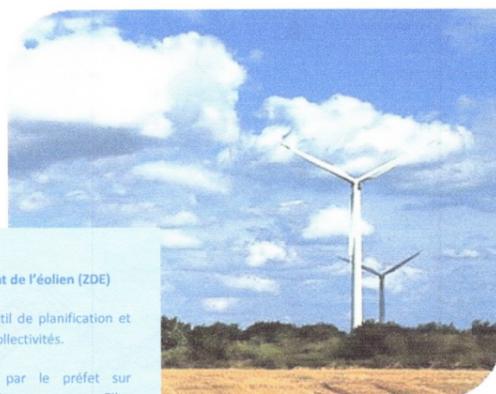
La Communauté de Communes de la Région de Oisemont travaille depuis 2011 sur l'étude d'un nouveau projet éolien. Dans ce cadre, le bureau d'étude Airele spécialisé en environnement et paysages a été mandaté pour réaliser un diagnostic du territoire et mener une concertation autour de ce projet.

Deux permanences publiques de présentation de ce diagnostic ont ainsi été tenues le 6 juillet 2012 par le bureau d'étude Airele et les élus de la Région de Oisemont. Ces permanences ont permis à la population d'être informée des possibilités de développement éolien de leur territoire et d'y apporter leurs éventuelles remarques.

C'est donc suite à cette phase d'échange que le conseil communautaire a finalement validé par la délibération du 26 octobre 2012 les caractéristiques de la Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) qui sera proposée au préfet (cartes des secteurs de la ZDE au dos).

Les communes concernées s'étant à leur tour toutes prononcées favorablement, la CCRO est ravie de vous informer que son dossier de ZDE sera prochainement déposé en préfecture afin que les services de l'état l'instruisent. La réponse du préfet est attendue d'ici fin-2013.

La CCRO ne manquera pas de communiquer sur la suite de ce projet et reste bien évidemment disponible pour tout renseignement supplémentaire.



Zone de Développement de l'éolien (ZDE)

Les ZDE constituent un outil de planification et d'aménagement pour les collectivités.

Les ZDE sont arrêtées par le préfet sur proposition du territoire porteur. Elles correspondent à la première étape d'un projet éolien qui, à l'initiative des collectivités concernées, détermine un périmètre et une fourchette de puissance implantable.

→ Contact

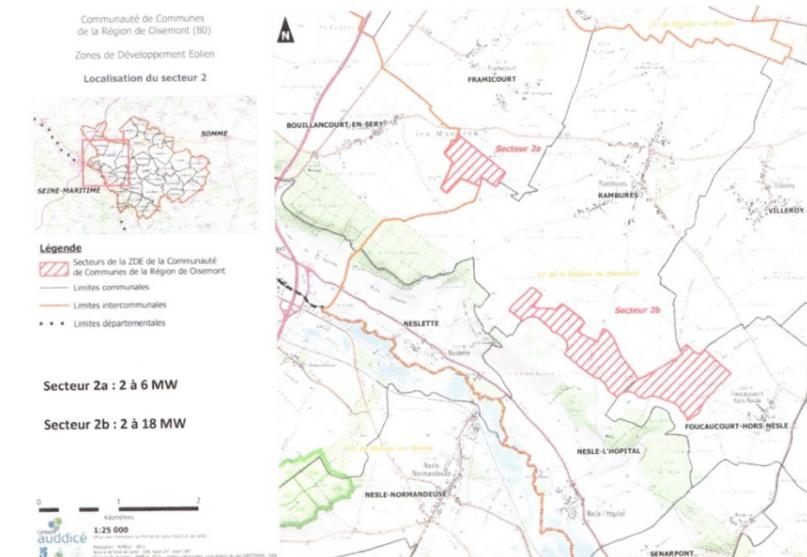
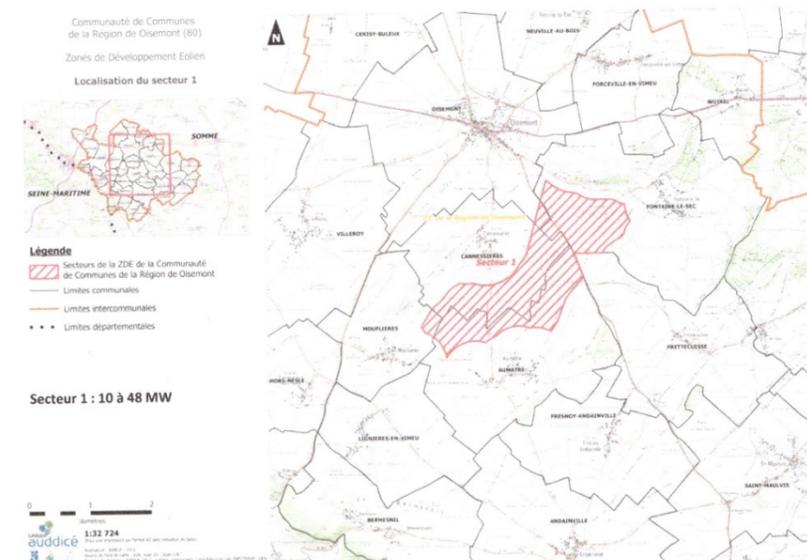
Communauté de Communes de la Région de Oisemont
2 rue Jules Ferry
80140 OISEMONT
Tél. : 03 22 25 24 24

IPNS

Protégeons notre environnement, ne pas jeter sur la voie publique

janvier 2013

ZDE : Secteurs Proposés par la CCRO



Projet éolien de Oisemont

PERMANENCES PUBLIQUES

Mercredi 21 octobre

11h-13h

Mairie d'Aumâtre

14h-16h

Mairie de Cannessières

17h-19h

Mairie de Fontaine-le-Sec

Les communes d'Aumâtre, Cannessières et Fontaine-le-Sec se sont engagées dans la réalisation d'un projet éolien sur leur territoire.

Afin de répondre à vos diverses interrogations et prendre en compte vos éventuelles remarques, des permanences publiques sont organisées en mairies.

OSTWIND



Zoom sur... les procédures d'autorisation

Une intégration et un suivi optimisés
Une éolienne produit de l'électricité à partir d'une ressource entièrement renouvelable, et sans aucune émission polluante. Cependant, de nombreux paramètres tels que le paysage et la biodiversité sont à étudier pour limiter l'impact du parc éolien sur son milieu d'implantation. Pour cela, un important processus d'étude, confectionné par la préfecture, va soumettre

le projet éolien à l'expertise des services de l'État, pour vérifier son adéquation avec le territoire.

De plus, l'éolien étant aujourd'hui soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une « police » nationale veille au bon fonctionnement des installations et au respect de la réglementation en vigueur.

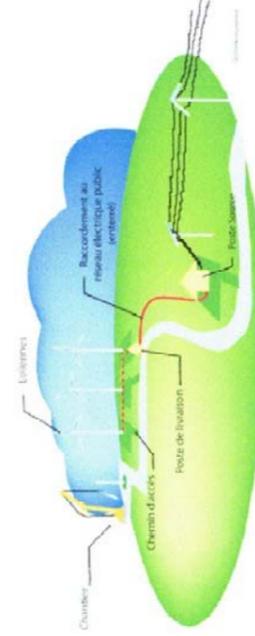


Schéma de raccordement d'un parc éolien

Contact

Mairie
2 place de la Mairie
80140 AUMATRE

Mairie
2 Grande Rue
80140 CANNESIÈRES

Mairie
80140 FONTAINE-LE-SEC

Protégeons notre environnement, ne pas jeter sur la voie publique

BULLETIN D'INFORMATION

Projet éolien de Oisemont

Octobre 2015

Le Mot des élus

Réduire les gaz à effet de serre doit être l'objectif de chacun d'entre nous et le développement de l'énergie éolienne y contribue.

En faisant le choix de l'éolien, les communes de Aumâtre, Cannessières et Fontaine-le-Sec ont souhaité capter une ressource naturelle inépuisable : le vent.

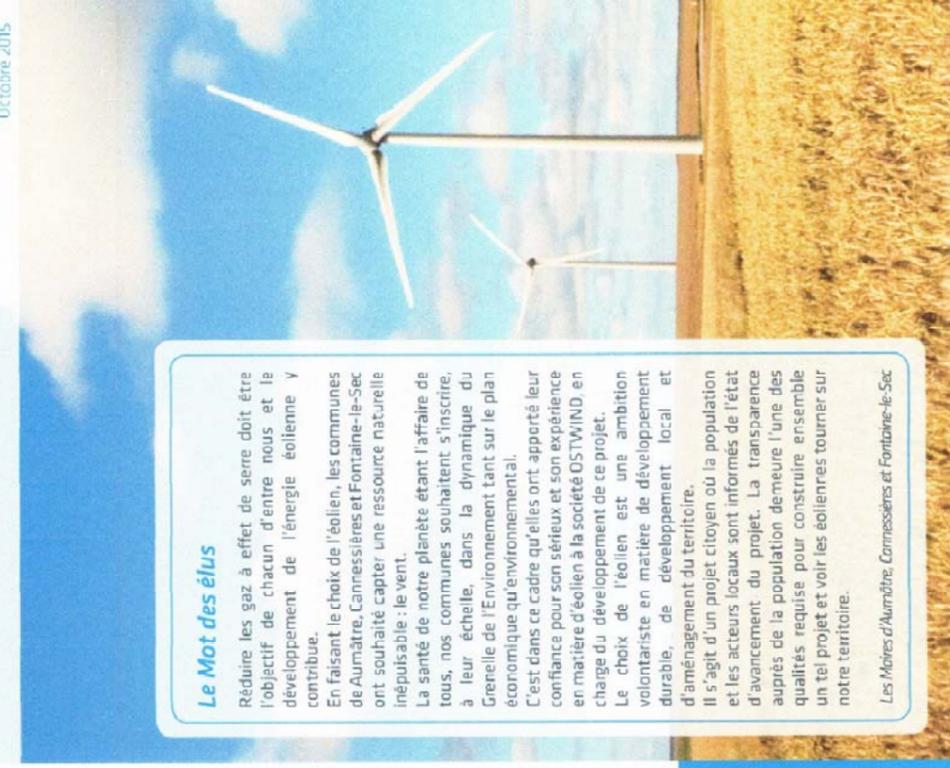
La santé de notre planète étant l'affaire de tous, nos communes souhaitent s'inscrire, à leur échelle, dans la dynamique du Grenelle de l'Environnement tant sur le plan économique qu'environnemental.

C'est dans ce cadre qu'elles ont apporté leur confiance pour son sérieux et son expérience en matière d'éolien à la société OSTWIND en charge du développement de ce projet.

Le choix de l'éolien est une ambition volontariste en matière de développement durable, de développement local et d'aménagement du territoire.

Il s'agit d'un projet citoyen où la population et les acteurs locaux sont informés de l'état d'avancement du projet. La transparence auprès de la population demeure l'une des qualités requises pour construire ensemble un tel projet et voir les éoliennes tourner sur notre territoire.

Les Maires d'Aumâtre, Cannessières et Fontaine-le-Sec



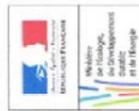
Pourquoi l'éolien ?

Une ambition politique à toutes les échelles

L'épuisement des ressources naturelles, le changement climatique, la perte de biodiversité, tous ces facteurs environnementaux nous poussent à revoir nos modes de production et de consommation de l'énergie.

C'est pourquoi l'Europe a décidé de réagir en se fixant un objectif ambitieux, appelé le 3 x 20 :

- diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre ;
- réduire de 20 % la consommation d'énergie ;
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici à 2020.



*MW : mégawatts (unité de puissance)

Généralités sur l'éolien

Une éolienne est constituée de 3 éléments : le mât, la nacelle, et le rotor (3 pales).

L'action du vent sur les pales fait tourner le rotor, qui entraîne à son tour la génératrice qui se trouve dans la nacelle. L'électricité ainsi produite est ensuite transformée avant d'être injectée sur le réseau. Il existe des éoliennes de toutes tailles, et développant une large gamme de puissances. Toutefois, les éoliennes communes font entre 150 et 180 mètres en bout de pale, et développent 2 à 3 MW.

Selon le gisement éolien, l'électricité produite par une éolienne peut représenter la consommation de 2 500 à 3 500 foyers (source : ADEME).



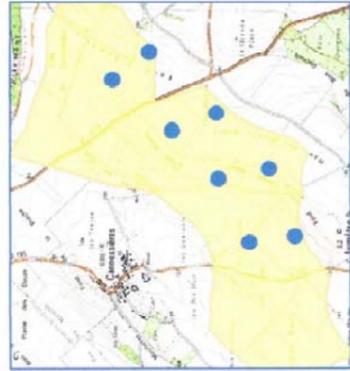
Point sur le projet éolien

Les différentes études nécessaires à l'instruction du dossier sont en cours de finalisation.

Les Etats initiaux ont permis de définir l'implantation de 8 éoliennes sur l'ensemble de la zone.

Une fois les derniers compléments d'études réalisés, l'instruction du dossier par les services de l'Etat pourra débuter.

Alors, après avoir recueilli l'ensemble des avis de ses services, le Préfet de Département pourra rendre sa décision : acceptée, en partie, ou refusée.



● Implantation prévue ● Zone d'implantation étudiée



Afin de répondre à vos diverses interrogations et prendre en compte vos éventuelles remarques, des permanences publiques seront organisées en mairies le **mercredi 21 octobre** :

- de 11 h à 13 h à Aumâtre
- de 14 h à 16 h à Cannessières
- de 17 h à 19 h à Fontaine-le-Sec

Historique du projet



Les prochaines étapes



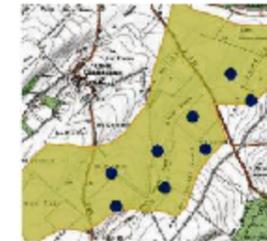
ÉNERGIES RENOUVELABLES. L'installation de huit éoliennes en projet

L'installation de huit éoliennes est actuellement en projet sur les communes d'Aumâtre, Cannessières et Fontaine-le-Sec. La société Ostwind a tenu des permanences publiques le mercredi 21 octobre dans les trois mairies pour écouter les habitants.

Mercredi 21 octobre dernier, en mairies de Fontaine-le-Sec, Aumâtre et Cannessières, la société Ostwind, tenait trois permanences publiques pour présenter son projet éolien aux habitants des différentes communes concernées.

L'équipe d'Ostwind ainsi que les représentants des différentes mairies, Michel Duval, adjoint à Aumâtre, Xavier Henquet, maire de Cannessières et Guy Dufour, maire de Fontaine-le-Sec, étaient présents pour répondre aux interrogations de la population. Quelques personnes sont venues prendre connaissance du projet qui comporte 8

éoliennes de 3 Mw.



En jaune, la zone d'implantation étudiée. Les points bleus représentent l'implantation prévue.

« Réduire les gaz à effet de serre doit être l'objectif de chacun d'entre nous et le développement de l'énergie éolienne y contribue. En faisant le choix de l'éolien, les communes d'Aumâtre, Cannessières et Fontaine-le-Sec ont souhaité capter une ressource naturelle inépuisable : le vent », affirme les trois édiles de la région de Oisemont.

« Le choix de l'éolien est une ambition volontariste en matière de développement durable, de développement local et d'aménagement du territoire. Pour les maires des trois communes concernées par le projet éolien de la société Ostwind, il s'agit d'un projet citoyen où la population et les acteurs locaux sont informés de l'état d'avancement du projet ».

« La transparence auprès de la population demeure l'une des qualités requise pour construire ensemble un tel projet et voir les éoliennes tourner sur notre territoire », explique-t-on du côté des trois municipalités.

8 éoliennes sur l'ensemble de la zone

Les différentes études nécessaires à l'instruction du dossier sont en cours de finalisation. Les états initiaux ont permis de définir l'implantation de 8 éoliennes sur l'ensemble de la zone. Une fois les derniers compléments d'études réalisés, l'instruction du dossier par les services de l'Etat pourra débuter.



Le projet de la société Ostwind prévoit l'installation de huit éoliennes qui s'étend sur les trois communes de Cannessières, Aumâtre et Fontaine-le-Sec.

Alors, après avoir recueilli l'ensemble des avis de ses services, le préfet de département pourra rendre sa décision : acceptée, en partie, ou refusée. ■

par Amaury Legrand



ÉNERGIES RENOUVELABLES. L'installation de huit éoliennes en projet

L'installation de huit éoliennes est actuellement en projet sur les communes d'Aumâtre, Cannessières et Fontaine-le-Sec. La société Ostwind a tenu des permanences publiques le mercredi 21 octobre dans les trois mairies pour écouter les habitants.

Mercredi 21 octobre dernier, en mairies de Fontaine-le-Sec, Aumâtre et Cannessières, la société Ostwind, tenait trois permanences publiques pour présenter son projet éolien aux habitants des différentes communes concernées.

L'équipe d'Ostwind ainsi que les représentants des différentes mairies, Michel Duval, adjoint à Aumâtre, Xavier Henquenet, maire de Cannessières et Guy Dufour, maire de Fontaine-le-Sec, étaient présents pour répondre aux interrogations de la population. Quelques personnes sont venues prendre connaissance du projet qui comporte 8 éoliennes de 3 Mw.



En foncé, la zone d'implantation étudiée. Les points représentent l'implantation prévue.

« Réduire les gaz à effet de serre doit être l'objectif de chacun d'entre nous et le développement de l'énergie éolienne y contribue. En faisant le choix de l'éolien, les communes d'Aumâtre, Cannessières et Fontaine-le-Sec ont souhaité capter une ressource naturelle inépuisable : le vent », affirme les trois édiles de la région de Oisemont. « Le choix de l'éolien est une ambition volontariste en matière de développement durable, de développement local et d'aménagement du territoire. Pour les maires des trois communes concernées par le projet éolien de la société Ostwind, il s'agit d'un projet citoyen où la population et les acteurs locaux sont informés de l'état d'avancement du projet ».

« La transparence auprès de la population demeure l'une des qualités requise pour construire ensemble un tel projet et voir les éoliennes tourner sur notre territoire », explique-t-on du côté des trois municipalités.

Les différentes études nécessaires à l'instruction du dossier sont en cours

de finalisation. Les états initiaux ont permis de définir l'implantation de 8 éoliennes sur l'ensemble de la zone. Une fois les derniers compléments d'études réalisées, l'instruction du dossier par les services de l'État pourra débuter.



Le projet de la société Ostwind prévoit l'installation de huit éoliennes qui s'étend sur les trois communes de Cannessières, Aumâtre et Fontaine-le-Sec.

Alors, après avoir recueilli l'ensemble des avis de ses services, le préfet de département pourra rendre sa décision : accepté, en partie, ou refusé.

par Amaury Legrand